



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-Verbal de la réunion du 12 mai 2015

au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :	M. BOURGIE, MME TEYSSIER, MME MOULIN-ROYON, M. VIAL, M. VOCANSON
Commune de SAINT JUST MALMONT :	MME BONNEFOY, M. GIRODET, MME PRADIER, M. FRANCON
Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :	M. BLANCHARD, M. MOULIN, M SALGADO, MME VICENS
Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :	M.AULAGNIER, M. RIVET MME MONTERYMARD, M. ROSIAK
Commune de PONT SALOMON :	M. COLETTO, M. RABEYRIN
Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :	M. MARCON, MME PACALON (à partir du point 6), MME GUIGNAND
Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :	M. CHAMPAVERT, MME BAUZA, M. FAVARON (à partir du point 2)

Etaient excusés représentés :

MME PARRAT : Commune d'Aurec-sur-Loire : Pouvoir donné à Mme TEYSSIER
M. CHEYNET : Commune d'Aurec-sur-Loire : Pas de pouvoir donné
M. TONSON : Commune de Saint-Just-Malmont : Pouvoir donné à Mme PRADIER
MME SOUBEYRAN : Commune de Saint Just-Malmont : Pouvoir donné à Mme BONNEFOY
MME FAYARD : Commune de Saint Didier-en-Velay : Pouvoir donné à Mme VICENS
MME VOCANSON : Commune de Pont-Salomon : Pouvoir donné à M. COLETTO
MME PACALON : Commune de La Séauve-sur-Sémène : Pouvoir donné à M. MARCON (jusqu'au point 5)

M BRAYE : Conseiller Départemental du canton de Deux Rivières et Vallées

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant la presse et le public pour leur présence lors des travaux de l'assemblée.

Monsieur le Président remercie les deux Conseillères départementales récemment élues pour leur présence : Madame Marylène MANCINI et Madame Florence TEYSSIER. Il excuse les deux autres Conseillers départementaux récemment élus : Monsieur Daniel TONSON et Monsieur Yves BRAYE, qui ne pouvaient assister à ce Conseil Communautaire.

Il précise que Madame Marylène MANCINI et Monsieur Yves BRAYE n'ont pas de voix délibérative mais qu'ils auront la possibilité d'intervenir lorsqu'ils le souhaitent.

Il est procédé à la nomination de Madame Christine BONNEFOY comme secrétaire de séance qui fait l'appel :

- 23 Conseillers communautaires présents,
- 8 Conseillers communautaires excusés dont 6 qui ont donné pouvoir (cf. liste des excusés représentés plus haut)

Monsieur le Président excuse Monsieur FAVARON qui vient de prévenir de son retard suite à un incident sur la route.

Le quorum est atteint.

Il indique aux personnes présentes que se trouvent sur les tables « Les News de la Semène » ainsi que le guide touristique réalisé par le service Communication de Loire-Semène. Ce dernier, résumant toutes les activités touristiques de la communauté, a été édité en 1500 exemplaires.

Monsieur le Président propose ensuite de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance en date du 31 mars 2015 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale

Décisions prises en application de l'article L 5211-10, alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n° P_2015_23 à P_2015_37 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il précise que des Bureaux communautaires se sont tenus du 1^{er} avril 2015 à ce jour, sans toutefois donner lieu à des décisions de Bureau.

Il insiste sur la décision de Bureau n° P_2015_29 portant sur une formation en faveur du personnel de la crèche « Les Matrus » à Saint Didier-en-Velay afin d'apprendre à déceler les cas de maltraitance chez les enfants et à gérer ce type de situation.

Administration Générale

Finances : Association des Maires de France, cotisation 2015

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes Loire-Semène auprès de l'association des Maires de France pour 2015. Il rappelle l'importance de cette adhésion qui permet d'obtenir un certain nombre d'informations notamment en termes de prévisions budgétaires : il cite la simulation des baisses de dotations pour

le BP 2015 effectuée sur la base d'un simulateur de l'AMF et pour laquelle la prévision s'est avérée assez juste.

La cotisation s'élève pour cette année à 1027,98 euros. Il précise que le tarif a quelque-peu augmenté du fait de l'évolution de la population. En effet, ce montant se découpe selon une part nationale évaluée à 0,0456 € / habitant et une part fixe pour l'association départementale de 77 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le renouvellement de cette adhésion.

Aménagement du territoire
PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Pays de la Jeune Loire :
Création du service unifié ADS, conventionnement et facturation du
service ADS

Monsieur le Président présente le projet de création d'un service unifié ADS. Il explique que les services de l'Etat assuraient jusqu'à présent, à titre gracieux, l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les Communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un PLU, d'un document d'urbanisme ou d'une carte communale de compétence communale.

Il précise que la loi ALUR du 24 mars 2014 a modifié le seuil de cette mise à disposition qui sera réservée, à compter du 1^{er} juillet 2015, aux communes membres d'un EPCI de moins de 10 000 habitants. Trois Communautés de Communes du Pays de la Jeune Loire sont concernées par le retrait de l'Etat : Les Marches du Velay, Les Sucs et Loire Semène qui instruit déjà pour le compte de ses Communes.

Afin d'éviter un risque de dispersion de moyens et de difficultés liées à la faible taille des services créés et pour réaliser des économies d'échelle, les Communautés de Communes ont décidé de mettre en commun leurs moyens en délibérant sur la création d'un service unifié d'instruction des autorisations d'urbanisme au sein du Pays de la Jeune Loire. Les deux Communautés de Communes ne disposant pas de service, ainsi que les services de la Communauté de Communes Loire-Semène, rejoindront le dispositif dès le 1^{er} juillet 2015. Les Communautés de Communes du Haut-Lignon, du Pays de Montfaucon ainsi que de Rochebaron-à-Chalencon devraient rejoindre le dispositif d'ici 2017 afin de mutualiser au maximum ce service.

Monsieur le Président précise que le service est en cours de constitution, les agents ont été recrutés. Ils représentent pour l'instant 5 ETP dont 2 ETP de la Communauté de Communes Loire-Semène transférés au Pays. La constitution d'un tel service demande quelques dépenses auxquelles il est impossible de déroger notamment dans le cadre de l'acquisition du matériel informatique. Il est notamment nécessaire de s'équiper d'un logiciel performant permettant la dématérialisation des documents ainsi que le suivi des instructions en temps réel, en sachant que celui-ci sera également à disposition des services de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président précise qu'une convention sera prochainement signée entre le Pays de la Jeune Loire, la Communauté de Communes afin de définir le contenu et les modalités de mise à disposition du service ADS. Cette convention prévoit notamment une répartition des tâches, les modalités d'échanges et financières, étant entendu que la délivrance des autorisations reste de la compétence et de l'entière responsabilité du Maire. Le coût d'installation du service et son coût de fonctionnement donnera lieu à un remboursement inscrit dans le cadre de la convention.

Arrivée de Monsieur FAVARON à 18 h 50.

Monsieur le Président précise, concernant l'investissement, que les six Communautés de Communes ont décidé de toutes investir à la création du service à parts égales. Il ajoute que la part de la Communauté de Communes Loire-Semène sera diminuée du fait d'apports en nature (matériels, logiciels, etc). Concernant le fonctionnement, il indique que ce coût sera réparti selon une clé de répartition intégrant la population et le nombre de dossiers traités car certaines communes peu peuplées représentent beaucoup d'actes et vice versa. Il précise que le gain pour Loire Semène est estimé à environ 13 000 € par an. Il convient de délibérer pour acter la création de ce service ainsi que ces modalités financières.

Monsieur VIAL insiste sur l'importance de cette décision. Il indique que la date de démarrage du service est fixée au 1^{er} juillet 2015. Il sera placé sous sa responsabilité et localisé dans les bureaux actuels du PETR Pays de la Jeune Loire, alors que les services administratifs du Pays rejoindront un appartement dans l'abbaye. Il ajoute que ce service va bénéficier de l'expérience de Loire Semène. Il insiste sur le caractère irréversible d'une telle décision. En effet, il précise que si une collectivité souhaite se désengager du dispositif, elle devra continuer à le prendre en charge.

Madame BAUZA demande qui va terminer l'instruction des dossiers en cours au 1^{er} juillet 2015.

Monsieur VIAL indique qu'il est préférable de terminer l'instruction des dossiers débutés, notamment pour l'Etat. Il poursuit sur le recrutement en précisant que deux personnes de la Communauté de Communes Loire-Semène rejoignent le service, que deux autres personnes viennent de communes du territoire et qu'une personne est issue des services de l'Etat (pôle d'Yssingaux de la DDT). Il s'agit d'agents compétents, formés et opérationnels. Il ajoute que lorsque le service aura trouvé son rythme de croisière, le recrutement sera plus libre.

Monsieur SALGADO demande des précisions quant aux possibilités de suivi de l'instruction en temps réel.

Monsieur VIAL explique que ce déploiement va se faire en deux phases : instruction classique au démarrage puis instruction en ligne dans les deux à trois ans à venir. Il souligne que les investissements programmés devraient permettre aux mairies de s'équiper du matériel nécessaire pour dématérialiser. Il précise que l'objectif « zéro papier » est privilégié avec la consultation en ligne des dossiers en cours d'instruction, le couplage avec le SIG qui est en cours d'évolution et un meilleur service à l'usager. Il ajoute que c'est assez ambitieux mais qu'il y avait une possibilité d'inscription au contrat Auvergne +.

Monsieur le Président propose aux Conseillers Communautaires de bien vouloir se prononcer sur :

- la création d'un service unifié d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols au sein du PETR Pays de la Jeune Loire,
- les règles de financement et de répartition pour l'investissement et le fonctionnement,
- le principe des conventions et de l'autoriser à les signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité.

Aménagement du territoire

PETR Pays de la Jeune Loire : Validation de la candidature LEADER

Monsieur le Président présente l'appel à projet du nouveau programme européen LEADER pour la période 2014-2020 ainsi que l'avancée de la réflexion qui a été menée dans le cadre de l'élaboration de cette candidature.

Il ajoute que cette candidature LEADER, évoquée dès le début de mandat, représente une enveloppe de 5 millions d'euros jusqu'en 2020 sur la Jeune Loire et ses rivières. Il indique qu'il s'agit d'un dispositif plus souple pour les collectivités, également accessible aux privés avec des contours plus libres que le contrat Auvergne + par exemple. Les dossiers sont instruits par le GAL composé de représentants de la société civile et d'élus. Il s'agit d'un coup de pouce final sur des projets pour boucler certains plans de financement. Il précise que les projets sont déposés au fil de l'eau jusqu'en 2020 et doivent respecter certains critères. La stratégie LEADER en Jeune Loire repose sur les deux axes stratégiques suivants :

- Le cadre de vie, « offre d'appel » de La Jeune Loire
- La politique économique, « volonté partagée » en Jeune Loire

Il précise que chaque territoire se fixe ses priorités et cite celles du Pays :

- Moderniser les services pour fédérer,
- Développer une politique environnementale volontariste,
- Valoriser les richesses naturelles et patrimoniales,
- Proposer un écosystème favorable aux entrepreneurs,
- Favoriser la compétitivité des entreprises et l'employabilité des acteurs,
- Développer une image de territoire.

Monsieur VIAL précise qu'il y a eu treize candidatures sur la Région ; trois lauréats ont été reçus dès ce premier tour dont le PETR Pays de la Jeune Loire. Il remercie Cécile LEGAT et Mylène GARNIER qui se sont fortement investies pour préparer l'écrit ainsi que l'oral devant le jury qui a eu lieu le 7 avril 2015, en présence de Mme VEILLON et M. PEYRARD, également très impliqués. Il explique que le processus sera expliqué ultérieurement mais qu'il ne faut jamais s'interdire de questionner les techniciens en charge du dossier. Il rappelle que le montant de l'enveloppe n'est pas figé à ce jour mais que le territoire peut espérer revendiquer 5 millions d'euros. Il précise que le démarrage de l'instruction des dossiers ne devrait pas avoir lieu avant début 2016.

Monsieur le Président remercie les services du PETR pour le travail qu'ils ont mené et qui les a conduits à cette pleine réussite. Il propose ensuite aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir approuver le portage du dossier de candidature par la structure Pays et les orientations qui ont été dégagées par le Comité de rédaction du LEADER.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité.

Aménagement du territoire Contrat régional Auvergne+ 2015-2018

Monsieur le Président présente aux Conseillers Communautaires le projet de contrat régional Auvergne+ pour 2015-2018. Il explique que la Région mène depuis 2005 une politique d'aménagement de ses territoires dans l'objectif de les rendre plus attractifs pour accueillir de nouvelles populations, créer de l'activité et de l'emploi.

Il explique qu'après un an de discussion, ces nouveaux contrats seront bientôt signés, après de nombreux allers-retours avec les services de la Région. Il rappelle que la seconde génération des contrats est en phase de finalisation et a mobilisé 932 000 euros sur Loire Semène. Il cite le dernier projet qui sera financé sur ce contrat : le centre socio-culturel de La Séauve sur Semène avec un apport de 155 000 euros.

Monsieur le Président souligne la performance de Loire-Semène pour avoir réussi à proposer des projets qui permettront de consommer la totalité de l'enveloppe qui lui était allouée. Il en profite pour préciser que Loire-Semène bénéficie d'excellents services dont il félicite le travail et la

mobilisation sur ces projets, et notamment Emilie LIBEYRE pour les projets économiques et touristiques inscrits ainsi que Lina EL GHEZAL pour les projets culturels. Il indique qu'il s'agit d'un véritable travail d'équipe qui a nécessité de nombreuses interactions avec les services du Pays et notamment Cécile LEGAT.

A l'heure actuelle, le travail technique est terminé. Un Comité de concertation s'est tenu le 23 avril 2015. Il remercie par ailleurs Monsieur Bruno MARCON de l'avoir représenté lors de cette réunion en ayant su défendre les intérêts de Loire-Semène de par sa maîtrise des dossiers.

Il précise qu'une part de l'enveloppe du Pays s'élevant à 220 000 € a également été affectée à un projet novateur et structurant au niveau du Pays dans le cadre du projet de création d'un pôle économique et d'usages numériques au sein du Château d'Aurec-sur-Loire. Il précise qu'un nouveau cycle commence autour du numérique et qu'il existe un véritable enjeu pour répondre à ces nouveaux besoins. Une phase de consultation des entreprises est en cours sur ce sujet. Il ajoute que de tels lieux existent et se développent, alors pourquoi pas sur notre territoire.

Monsieur le Président rappelle ensuite les projets inscrits dans le tableau de répartition de la subvention sollicitée :

CONTRAT REGIONAL AUVERGNE +
2015-2018

COMMISSIONS	PROJETS D'INVESTISSEMENT	COÛT (HT)	Maîtrise d'ouvrage	Taux	Type financement	Montant sollicité *
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Pôle économique et d'usages numériques	Immobilier socio-culturel 1 162 350 €	Communes	15%	FRADDT	174 301 €
				15%	FRADDT Pays	175 030 €
		Equipements: 300 000 €	CCLS	15%	FRADDT	45 000 €
				15%	FRADDT Pays	45 000 €
TOURISME	Bornes numériques tourisme	40 000 €	CCLS	30%	FRADDT	12 000 €
CULTURE	Bibliothèque de St Ferréol d'Auroure	196 000 €	CCLS	30%	FRADDT	58 800 €
	Bibliothèque de St Victor Malescours	70 000 €	CCLS	30%	FRADDT	21 000 €
	Maillage du territoire en équipements culturels (Salle d'exposition culturelle St Didier en Velay - Théâtre auditorium St Just Malmont - Théâtre en plein air La Séauve sur semène)	1 697 991 €	Communes + Fonds de concours CCLS 10 %	20%	FRADDT	339 598 €
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	SIG	130 000 €	CCLS	30%	FRADDT	39 000 €
	Plateforme de services publics en ligne	50 000 €	CCLS	30%	FRADDT	15 000 €
						924 729 €

COMMISSIONS	PROJETS D'INVESTISSEMENT	COÛT (HT)	Maîtrise d'ouvrage	Taux	Type financement	Montant sollicité *
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	ZA Les Grangers - Bramard (sous-fiche mesure compensatoire: aménagement d'un parc paysager à St Just Malmont)	3 300 000 €	CCLS	50 % déficit plafonné	Ligne sectorielle foncier économique	250 000 €
	ZA Les Portes du Velay - Extension	1 000 000 €	CCLS	50 % déficit plafonné	Ligne sectorielle foncier économique	100 000 €
	Pôle économique et d'usages numériques	Immobilier éco: 1 627 290 €	Communes + CCLS	25 % plafonné	Ligne sectorielle immobilier d'entreprise	250 000 €
TOURISME	Aire d'accueil vélorail	179 500 €	Communes + CCLS	25%	FRIT	44 875 €
						644 875 €

* Ces montants pourront évoluer en fonction des fonds européens mobilisables et en fonction du montant de FRADDT affecté à chaque projet inscrit au contrat.

Monsieur le Président précise que des projets ont été abandonnés tels que le maillage du territoire en vidéo-protection ou un projet de maison de santé. Il rappelle que l'objectif était de consommer la totalité de l'enveloppe mais que cette phase de concertation avec la Région a également permis de flécher certains projets économiques ou touristiques vers des lignes spécifiques appelées sectorielles. Il remercie enfin Monsieur Claude VIAL pour son implication sur ce dossier à qui il propose de compléter.

Monsieur VIAL ajoute que parmi les 6 Communautés de communes, Loire Semène a été bon élève en allant récupérer la totalité de l'enveloppe et même plus. Il estime que d'autres Communautés de Communes s'en sortent moins bien, n'ayant pas de projets qui puissent intégrer le contrat Auvergne+ soit du fait du contexte économique, soit du fait de l'absence de projets en lien avec la politique régionale. Il rappelle que sous le précédent mandat, une partie des crédits Pays avaient également été affectés à un projet structurant : l'Ozen. Il précise que pour recevoir une telle part de l'enveloppe Pays, il est nécessaire d'obtenir l'aval des 6 présidents de communautés de communes. La signature du contrat Auvergne+ est prévue pour septembre 2015 après le passage en Commission permanente de la Région le 10 juillet 2015. Il estime enfin qu'il y avait une urgence sur ce dossier afin de sanctuariser les contrats signés avant la fusion des Régions Rhône-Alpes et Auvergne. Ce travail a été quelque peu précipité mais attendre six mois de plus pouvait être synonyme de l'absence de contrat.

Monsieur MARCON précise que les Communautés de communes, comme les communes, n'ont plus les moyens de projets grandioses. Il ajoute que le contrat LEADER, à la différence du contrat Auvergne+, permettra de cibler des petits projets, autant privés que publics. Il a été construit dans ce but et il est important de miser sur ce partenariat.

Monsieur VIAL ajoute qu'il est très bien de le préciser car il s'agit d'une des rares lignes de financement accessible aux privés.

Madame BAUZA demande si ce dispositif peut permettre de financer des travaux de remise aux normes en matière d'accessibilité par exemple.

Monsieur VIAL indique qu'il conviendra de lier ces travaux à une évolution du commerce. Il rappelle la nécessité de travailler en amont avec le service instructeur du Pays pour bien déposer les dossiers.

Monsieur MARCON ajoute effectivement que certains termes sont à bannir dans les dossiers de demande de subvention d'où l'intérêt de travailler en lien avec les techniciens.

Monsieur VIAL précise que l'Europe reste une source de financement intéressante mais avec un contrôle important des sommes allouées d'où une nécessaire qualité d'instruction.

Monsieur ROSIAK demande quelle est la signification de l'astérisque en bas du tableau du rapport.

Monsieur le Président répond que les projets proposés ne sont pas finalisés et que les accords de subvention ne se feront qu'en phase APD.

Monsieur VIAL ajoute que les montants inscrits au contrat sont des sommes plafond mais que le pourcentage s'applique en-dessous. Il précise également qu'un projet inscrit au contrat régional sera regardé de manière prioritaire par les fonds européens.

Arrivée de Mme PACCALON à 19 h 40.

Monsieur ROSIAK demande s'il sera possible de cumuler ces différentes lignes de financement.

Monsieur VIAL précise qu'il est possible de cumuler avec du FRADDT des fonds autres que ceux régionaux tels que le FEDER par exemple.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité la répartition de la subvention sollicitée dans le cadre du contrat Auvergne +.

Développement durable

Rapport 2014 du syndicat des Eaux Loire Lignon, Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur AULAGNIER, Vice-Président en charge du Développement Durable, pour présenter aux Conseillers Communautaires le rapport 2014 portant sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il précise que ce service est assuré par le Syndicat des Eaux Loire Lignon qui assure également d'autres missions en matière d'eau potable par exemple et qui pourrait être un service support de la prise de compétence assainissement collectif.

Monsieur AULAGNIER présente ce service qui regroupe les communes de Bas-en-Basset, Malvalette et les Communautés de Communes de Loire-Semène, des Marches du Velay et du Pays de Montfaucon, soit 23 communes. Environ 11 200 habitants sont desservis par le SPANC pour 5 600 installations.

Ses missions consistent à réaliser :

- le contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées,
- le contrôle de réalisation,
- le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes,
- le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien,
- l'instruction des permis de construire, des demandes de réhabilitation et des certificats d'urbanisme (31 CU et 71 PC et réhabilitations).

En 2014, le service a procédé au contrôle de 148 installations sur Loire Semène. Monsieur AULAGNIER précise que chaque année les communes reçoivent un état récapitulatif. Il enchaîne par la présentation de quelques indicateurs financiers en précisant que la facturation des contrôles permet de financer ce service. Il termine par la présentation des projets 2015.

Monsieur ROSIAK s'interroge sur les secteurs non desservis en assainissement collectif où il n'existe pas de possibilité d'assainissement individuel. Il constate également que sur les 148 installations contrôlées, seules 38 sont conformes soit 28 % et demande quel pouvoir a-t-on en la matière.

Monsieur AULAGNIER répond que cela entre dans les pouvoirs de police du maire et qu'il convient de prendre ses responsabilités en cas d'obligation de remise aux normes.

Monsieur le Président précise que ce dispositif permet de limiter les risques d'insalubrité et de pollution. Lorsqu'une pollution est avérée, le SPANC alerte le Maire afin qu'il puisse jouer son rôle de police. La commune se doit d'intervenir et d'étudier les situations au cas par cas. Pour un hameau dense, il peut être possible d'utiliser le budget « assainissement » pour étudier un raccordement collectif. Il attire également l'attention en cas de vente d'une maison : la non-conformité est signalée

et peut avoir un impact sur le prix de vente. Les principales difficultés se trouvent dans la mise aux normes de certaines maisons très anciennes sur des secteurs très contraints.

Madame BAUZA s'interroge sur les injonctions possibles vis-à-vis d'un nouvel acquéreur d'un tel bien et s'il existe un fichier à jour.

Monsieur le Président précise que les contrôles ont lieu tous les 8 ans et sont suivis mais qu'il reste à ce jour difficile de dire si ces interventions vont se durcir.

Monsieur VOCANSON demande s'il serait possible d'avoir l'avis du 1^{er} adjoint de St Didier-en-Velay.

Monsieur SALGADO demande s'il peut donner son avis de technicien du SPANC.

Monsieur le Président lui donne son accord.

Monsieur SALGADO précise qu'il peut y avoir des installations non conformes avec obligation de remise aux normes et d'autres sans obligation de mise aux normes. Il reste encore à ce jour une quinzaine de points noirs sur la Communauté de communes mais il serait nécessaire, selon lui, de se focaliser en priorité sur les stations d'épuration. En effet, la pollution des rivières due aux maisons individuelles ne s'élève qu'à 1 %. Il est donc nécessaire de faire la part des choses, étant donné qu'il est impossible de se prononcer sur l'éventuelle pollution d'une habitation. Il ajoute que la principale activité du SPANC concerne les certificats d'urbanisme et les permis de construire ; il permet d'éviter tout problème sur le neuf. Sur l'ancien, il indique qu'en cas de vente, les propriétaires disposent d'un an pour remettre aux normes leurs installations. Il rappelle que sur ce sujet les pouvoirs de police du maire restent très difficiles à appliquer mais qu'il n'existe pas d'endroit sans solution technique.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport 2014 du syndicat des Eaux Loire Lignon.

<p style="text-align: center;">Développement Durable Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne : avis sur le projet et sur le plan de gestion des risques inondations</p>

Monsieur le Président présente la synthèse réalisée par le SICALA de Haute-Loire sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Pour rappel, le SDAGE, « Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux », est un document qui décrit les priorités de la politique de l'eau pour le bassin hydrographique Loire-Bretagne et les objectifs à atteindre.

Monsieur le Président cite les principaux nouveaux éléments de contexte pris en compte dans le SDAGE 2016-2021 tels que l'adaptation au changement climatique. Il précise que l'objectif principal du SDAGE consiste à réaliser des économies d'eau en améliorant le rendement des réseaux, à savoir au minimum 75 % en zone rurale et 85 % en zone urbaine. Il fixe également des mesures préventives pour améliorer les prélèvements dans le milieu naturel, limiter les volumes d'eaux pluviales et des conditions pour leurs rejets, ou en demandant, via le Plan de Gestion des Risques Inondations, de préserver les zones inondables non urbanisées de toute urbanisation nouvelle. Il indique également que le SDAGE donne des orientations en termes de baignade dans les milieux naturels ou sur l'utilisation de pesticides.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires s'ils ont des questions. Il précise qu'il convient d'émettre un avis et qu'il propose un avis favorable car il lui semble primordial d'avoir un schéma directeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire émet un avis favorable sur cette synthèse.

Développement durable **Syndicat interdépartemental des Monts du Forez de lutte contre la grêle : subvention 2015**

Monsieur le Président propose aux Conseillers Communautaires de reconduire le versement d'une subvention au Syndicat interdépartemental des Monts du Forez de lutte contre la grêle pour un montant de 1811,70 € dans le cadre de l'acquisition de plusieurs fusées au titre de l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité.

Culture **Réseau de lecture publique : mise en place d'un tarif occasionnel**

Monsieur le Président présente le projet de mise en place d'un tarif occasionnel au sein du réseau de lecture publique pour permettre d'accéder à tous les services de la médiathèque.

En effet, se pose la problématique des personnes qui ne résident pas à temps complet sur le territoire (résidents secondaires et touristes) et qui souhaiteraient bénéficier de ce service, en sachant que le tarif annuel est trop élevé pour les quelques semaines ou mois qu'ils passent sur le territoire. Le tarif « occasionnel » consiste à proposer à ces personnes une carte valable deux mois pour un tarif de 7 euros, leur donnant ainsi accès aux mêmes services qu'un adhérent classique. Il précise que cette proposition émane de la Commission culture. Il rappelle le tarif annuel de 20 € par an et cite à titre de comparaison les tarifs de la médiathèque de Ste Sigolène (10 € par an et 5 € pour deux mois).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la mise en place de ce tarif occasionnel.

Travaux, voiries et bâtiments communautaires **Travaux en régie : tarification 2015**

Monsieur le Président rappelle que les travaux en régie permettent d'enregistrer les travaux réalisés directement par le personnel des services techniques pour le compte de la collectivité en matière d'investissement. Il estime que ces travaux permettent de valoriser les compétences du personnel communautaire.

Il rappelle que ces inscriptions ont également un bienfait budgétaire en permettant de récupérer la TVA et précise que ces dépenses inscrites en investissement génèrent une recette de fonctionnement correspondant aux charges de personnel.

Il précise enfin que pour déterminer le montant réel des opérations réalisées en régie, il est nécessaire de fixer le tarif horaire des matériels utilisés ainsi que celui du personnel intercommunal qui exécute les travaux.

Monsieur le Président propose ainsi aux membres du Conseil Communautaire les nouveaux tarifs horaires établis à partir des tarifs communaux pratiqués sur le territoire. Il précise que ceux-ci ont été validés lors de la dernière Commission « Travaux ». Il ajoute que le tarif horaire des employés intercommunaux intègre également une part de gestion administrative et d'encadrement en amont de ces travaux.

Matériel	Tarif horaire
Fourgon Renault MASTER Dci 150 CH	45,00€
Véhicule Renault KANGOO Express dci 85	20,00€
Tracteur-Tondeuse	15,00€
Broyeur Saelen VIPER 50	20,00€
Engin polyvalent Agria TAIFUN + accessoires	13,00€
Feux tricolores	10,00€
Employés intercommunaux	30,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs horaires relatifs aux travaux en régie, applicables à compter du 1^{er} janvier 2015.

CISPD

Dispositif REHLAIS 43 : participation financière

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de renouveler le dispositif "Section Rehlais" mis en place dans les collèges et d'accorder le versement d'une subvention de 1000 euros au collège Jules Vallès du Puy-en-Velay.

Il rappelle que la Communauté de Communes participe à ce dispositif depuis plusieurs années et précise que les dispositifs Rehlais constituent l'un des moyens de lutte contre la marginalisation scolaire et sociale des jeunes soumis à l'obligation scolaire. A ce titre, ceux-ci contribuent à réduire les sorties sans diplôme ainsi que les sorties précoces du système scolaire.

Il indique que cette contribution permet de financer la mise en place d'ateliers au sein du cursus scolaire pour intéresser ces élèves à de la pratique professionnelle, autour d'ateliers pâtisserie ou artistiques par exemple. Il ajoute que ces ateliers permettent un travail éducatif pratique et participent à retrouver une confiance en soi pour le bénéficiaire.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de suivre la décision unanime du bureau après de nombreuses précisions sollicitées auprès du dispositif, à savoir le versement d'une subvention pour un montant de 1000 euros au collège Jules Vallès du Puy-en-Velay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le versement de cette subvention.

Famille - Jeunesse

Camps d'été / hiver : tarification 2015

Monsieur le Président présente la nouvelle grille tarifaire des camps pour l'année 2015 en indiquant qu'il propose une augmentation conséquente mais nécessaire de 12 € par jour. En effet, il précise que les budgets actuellement alloués aux camps 12-17 ans, et dans une moindre mesure aux camps 3-11 ans, ne permettent pas de faire des propositions pertinentes et innovantes sur l'ensemble de l'année. En effet, la hausse du coût des hébergements, activités et transports affecte de manière significative les budgets. Les propositions doivent donc être plus attractives et répondre également à une ouverture sur le monde pour les adolescents par la découverte de nouvelles pratiques et de nouveaux horizons.

En réévaluant les tarifs des camps à la hausse, les budgets augmentent sans qu'il y ait pour autant une augmentation du reste à charge. De même, il existe une plus grande cohérence entre le coût pour les familles et le coût réel du séjour. Monsieur le Président précise que cette augmentation permettra de proposer des activités plus attractives telles que du surf à Hendaye ou de la voile à Miribel-Jonage pour les adolescents. La priorité est pour lui d'attirer un maximum de jeunes sur les camps. Il ajoute que pour un séjour de cinq jours, cela représente une augmentation de 60 €.

Monsieur ROSIAK informe le Conseil Communautaire qu'il s'abstiendra sur cette nouvelle tarification des camps. Il explique qu'il n'est pas opposé à une meilleure adéquation tarif/service. Néanmoins, il fait remarquer que cette augmentation est linéaire et ne tient pas compte des quotients familiaux, ce qu'il regrette fortement. Il aurait souhaité que l'augmentation des tarifs se fasse en fonction du quotient familial. Il rappelle que 60 € d'augmentation pour des familles très modestes peut remettre en cause une inscription aux camps.

Monsieur le Président répond que cette remarque est respectable et louable mais que le choix s'est fait en fonction du reste à charge qui ne devait en aucun cas augmenter. Il rajoute que la Communauté de Communes sollicite au mieux ses aides, comme la CAF, afin de proposer ces tarifs relativement attractifs aux familles qui ont des faibles revenus. Il fait cependant remarquer que les familles aux quotients familiaux les plus bas ne sont pas toujours celles les plus en difficultés et qu'il existe d'autres aides financières pour ces familles.

Monsieur VOCANSON pense que cette proposition n'est pas pertinente et regrette cette politique qui vise à réduire toujours plus les budgets vis-à-vis de la Jeunesse. Il demande si la jeunesse n'a pas déjà suffisamment payé son tribut en 2014 et estime que notre devoir est d'avoir une politique ambitieuse pour elle. Il rappelle que ces camps sont nés d'une volonté politique et que 60 € pour une famille, ce n'est pas rien, peut-être qu'un enfant en sera privé. Il rappelle que le résultat financier réalisé par Loire Semène en 2014 peut être qualifié de « pléthorique » et qu'il paraît donc étonnant de proposer une telle décision pour quelques milliers d'euros.

Monsieur le Président répond qu'on ne peut pas parler de résultat pléthorique pour 2014 mais suffisant pour affronter l'avenir. Il rappelle en effet que se creuse un écart important entre les dépenses qui augmentent et les recettes qui diminuent. Il rappelle que la prise en charge des TAP représente une dépense nouvelle de 330 000 € alors que les dotations sont en baisse de 200 000 € par an pour les trois années à venir. Il rappelle également que le résultat prévisionnel de l'année 2015 se situe entre - 500 000 € et 0 € et sera donc forcément plus proche de 0 € que de + 700 000 € comme l'an dernier. C'est pourquoi, même s'il s'agit de quelques milliers d'euros, cela lui paraît important. Il regrette en effet que ce soit au détriment des familles mais cette décision a toutefois été prise dans la seule intention de pouvoir continuer à proposer des services aux tarifs avantageux pour ces familles-là. Il précise que face à cette situation, il y avait deux choix : faire payer le consommateur ou activer le levier fiscal. Les élus du bureau ont fait leur choix.

Monsieur VOCANSON précise qu'il a utilisé le terme « pléthorique » en référence à certaines qualifications des résultats du précédent mandat. Il estime qu'il faut arrêter de se faire peur

pour gagner quelques milliers d'euros et qu'il ne faut pas appréhender les choses de cette façon. Il ajoute qu'il est du même avis qu'André ROSIAK sur ce point.

Monsieur AULAGNIER répond qu'il s'agit pourtant d'une réalité économique dont il faut tenir compte. Il était nécessaire de faire quelques coupes. Il donne l'exemple des EJC qui ont fermé alors que tous auraient préféré les conserver. Il ajoute que ce n'est pas une question de peur.

Monsieur le Président comprend ces remarques qui sont recevables dès lors qu'on touche aux participations des familles.

Monsieur MOULIN intervient pour indiquer que l'organisation de colonies est un très bon moyen pour éviter des problèmes sur nos communes. Il estime qu'il conviendra de mesurer l'impact d'une telle décision l'année prochaine.

Monsieur le Président précise qu'il est en effet nécessaire de réaliser un bilan et que ce sera le travail de la commission.

Monsieur MARCON revient sur l'impact pour les familles également impactées par la baisse des allocations familiales. Il s'interroge sur la fermeture des EJC, est-ce une catastrophe ? Il pense que le bilan ne pourra être fait que dans plusieurs années. Il insiste sur le fait qu'il s'agit en quelque-sortes d'un test. S'il manque des personnes ou si les personnes inscrites ne sont plus les populations initialement attendues, les tarifs pourront être revus l'année suivante. Il rappelle que les marges de manœuvre sont limitées mais que si certains ont des idées, ils doivent les donner.

Monsieur VOCANSON demande ce que cela signifie. Il rappelle qu'il a proposé ses services lors de la présentation du plan de mandat le 16 décembre 2014. Il estime que la réponse s'est résumée en un silence assourdissant.

Monsieur le Président prend note des remarques de chacun qu'il juge recevables et propose aux membres du Conseil Communautaire de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à la majorité les nouveaux tarifs des camps (3 abstentions : Messieurs MOULIN, VOCANSON et ROSIAK).

Compte-rendu des représentations et des commissions

Monsieur le Président propose à ces Vice-Présidents un tour de table des commissions qui se sont réunies.

1/ Commissions CISPD et Famille/Jeunesse du 29 avril 2015

Monsieur CHAMPAVERT précise que la commission CISPD a été l'occasion de faire un bilan des journées de sécurité routière. Il s'agit d'une action dont l'efficacité n'est plus à prouver ; celle-ci sera donc reconduite. Concernant l'accompagnement des jeunes dans les transports scolaires, il précise qu'il devient de plus en plus difficile de trouver du personnel pour réaliser cette mission. Il estime qu'il s'agit néanmoins d'une mission à renouveler. Enfin, concernant la mise en place d'un système de vidéo-protection ou d'une police intercommunale, il indique que ces actions sont pour l'instant mises de côté compte-tenu de leur impact financier.

En ce qui concerne la commission famille-jeunesse, Monsieur CHAMPAVERT indique que le sujet des camps d'été 2015 a été largement abordé en séance. Il estime qu'il convient de prendre en compte la question de la progressivité des tarifs proposée par Monsieur ROSIAK tout comme

celle du bilan proposé par Monsieur MOULIN. Il précise simplement que même si les prix ont augmenté, ceux-ci restent très abordables puisqu'une semaine de surf à Hendaye ne coûte que 160 €. C'est un prix tout à fait correct pour un séjour de très bonne qualité. Il rappelle que les grands élus parisiens se penchent actuellement sur la relance des colonies et évoquent des prix entre 450 et 600 € la semaine. Enfin, il précise que les visites des scolaires programmées fin juin ont également été présentées à la commission. Il indique qu'il s'agit d'une très bonne initiative qui permet de montrer ce qu'est une Communauté de communes et d'appréhender des sujets autour de l'environnement avec le SICALA ou le SICTOM.

Monsieur VOCANSON rappelle qu'une politique, c'est envoyer des messages. Les colonies représentent un temps de sociabilisation et il estime que cet investissement sera récupéré. Il souhaite simplement insister sur le fait qu'il ne faut pas dépenser l'argent que l'on n'a pas et si l'on manque de moyens, il faut trouver des solutions sur le territoire en faisant vivre l'économie locale.

Monsieur le Président rappelle qu'il est inscrit dans le plan de mandat validé à l'unanimité que la politique tarifaire doit se faire au plus proche du coût des services. Cela s'est également concrétisé par l'augmentation de la tarification des repas. Il est conscient qu'il s'agit de mesures difficiles à prendre mais elles sont plus que jamais nécessaires.

2/ Commission Travaux, Voiries et Bâtiments communautaires du 2 avril 2015

Monsieur MARCON effectue un rapide retour sur la commission Travaux du 2 avril 2015. Un programme d'environ 50 000 € est prévu dans le cadre de l'entretien des voiries. Concernant le programme d'investissement 2015, il indique que les routes communautaires sont dans l'ensemble en bon état. La route de Malmont subira quelques travaux, de même que celle de la zone artisanale de La Séauve-sur-Semène. La route de Pont-Salomon qui mène en direction de Saint Ferréol-d'Aurore sera également refaite.

En ce qui concerne les bâtiments, le plan d'actions patrimonial a été validé par la Commission. Il précise qu'un débat un peu plus animé s'est tenu sur la question de l'intervention des agents communautaires sur les communes ayant signé la charte 0-Phyto. Ont également été évoqués l'achat de matériel, la construction du centre socio-culturel de La Séauve-sur-Semène et l'attribution de la maîtrise d'œuvre du projet de bibliothèque de Saint Ferréol-d'Aurore.

3/ Commission Tourisme du 2 avril 2015

Monsieur COLETTTO invite les Conseillers Communautaires à consulter le nouveau guide touristique qui leur a été remis en début de séance. Il remercie le service d'Emilie LIBEYRE qui a réalisé un très bon travail dans le respect des délais. Il invite tout un chacun à faire part de ses éventuelles remarques sur ce document.

4/ Commission Culture du 9 avril 2015

Monsieur COLETTTO rappelle que plusieurs manifestations ont été organisées en février et mars 2015. La première exposition a duré une quinzaine de jours sur le thème de la lutherie et a reçu la visite de 700 personnes. La seconde, « La flânerie de printemps », a accueilli environ 130 personnes. Enfin, les Journées Européennes des Métiers d'Arts ont permis d'accueillir 300 élèves et 900 personnes sur deux jours. Il remercie le service Culture de la Communauté de Communes Loire-Semène pour son travail de qualité.

Il annonce que la prochaine exposition se déroulera en novembre 2015 et portera sur le jazz, blues et gospel. Toutes les communes participeront à cet événement ; il est notamment prévu de

présenter quelques films et concerts sur ce sujet. Les Conseillers Communautaires pourront retrouver l'ensemble des informations dans « Les News de la Semène ».

5/ Commission Développement Durable du 6 mai 2015

Monsieur AULAGNIER informe les Conseillers Communautaires de la sollicitation du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire pour la mise en place d'un SIG et la maintenance de l'éclairage public. Une discussion s'est tenue sur les différentes expériences des communes dans le cadre de l'extinction de leur éclairage public. Les communes de La Séauve-sur-Semène, Saint Just-Malmont, Saint Didier-en-Velay et Saint Ferréol-d'Auroure ont déjà mené leur inventaire sur le réseau d'éclairage public en interne. Il rappelle que l'éclairage public n'est pas une obligation des communes.

Par ailleurs, il explique qu'une présentation rapide du document de cadrage pour les interventions entre la Communauté de Communes Loire-Semène, les communes et le SICTOM Velay Pilat sur les différents points de collectes a été réalisée en séance.

Enfin, Monsieur AULAGNIER fait part de son souhait d'organiser une journée environnementale. Il sera proposé aux écoles d'y participer en sachant que le thème reste à définir. Le projet pourrait aboutir au printemps 2016.

6/ Réunion CTP/CHSCT du 30 avril 2015

Monsieur BLANCHARD effectue un rapide retour sur la réunion du CTP/CHSCT qui s'est tenue le 30 avril 2015. Il précise que les échanges entre les élus et les représentants du personnel se sont avérés très intéressants.

Tout d'abord, le rapport d'absentéisme 2014 a été présenté aux élus. Le taux d'absentéisme est de 6 %, ce qui s'explique par le nombre relativement important de congés maternité en 2014. Il a également été question du programme annuel de prévention qui a pour objectif de sensibiliser le personnel administratif aux postures et travail sur écran ainsi que le personnel d'entretien à la manipulation des produits. Enfin, il a été rappelé le déménagement des services de Loire-Semène au sein de l'abbaye le 11 juin 2015. L'ensemble du personnel est impliqué ; un casse-croûte est prévu à l'heure du déjeuner.

Informations et questions diverses

Monsieur le Président souhaite informer les membres du Conseil Communautaire de deux points importants.

1/ Projet « Ma Commune, ma santé »

Monsieur le Président reprend les propos tenus par Monsieur VOCANSON sur le sujet de la tarification des camps et partage le fait que conduire une politique, c'est envoyer des impulsions. C'est pourquoi il souhaiterait proposer des contrats de santé mutualisés aux administrés non éligibles à un contrat de groupe qui seraient disponibles sur l'ensemble du territoire et relayés par les mairies et CCAS. Pour ce faire, il précise qu'il s'est rapproché de l'association ACTIOM qui, au travers du projet « Ma commune, ma santé », peut répondre à cette ambition. Il précise que les publics visés sont essentiellement les personnes en recherche d'emploi, les travailleurs indépendants et les retraités.

Monsieur le Président précise qu'il faut être prudent dans la mise en place d'un tel projet. C'est pourquoi il souhaite faire appel à des professionnels tels que l'association ACTIOM qui a déjà fait bénéficier de ce dispositif, entre autres, aux habitants de Bayonne et Roche-la-Molière. L'association a retenue deux mutuelles qui proposent trois niveaux de garanties à des tarifs préférentiels. L'économie pour les particuliers se situerait entre 20 et 40 % selon les contrats souscrits, l'objectif étant aussi de leur faire gagner du pouvoir d'achat. Le système s'avère très simple puisqu'il consiste pour les élus à signer une lettre d'accréditation et à effectuer un appui en termes de communication et de logistique (salles pour les permanences).

Monsieur MOULIN demande quelle sera la participation de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président répond que la Communauté de Communes ne s'engage pas financièrement. Quant aux particuliers, il leur sera uniquement demandé d'adhérer à l'association pour un montant annuel de 10 euros. Il ajoute que chacun est libre de résilier son contrat comme il l'entend, dans les délais impartis, notamment si les prix augmentent.

Monsieur le Président annonce qu'une présentation de ce projet sera faite aux élus le 19 mai 2015, lors du prochain bureau communautaire. Il insiste sur le fait que ce projet ne coûte rien à la Communauté de Communes tout en rendant service aux administrés. L'échelle semble pertinente et les premiers éléments positifs.

2/ Réunion CDCI du 11 mai 2015

Monsieur le Président effectue un retour sur la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui s'est tenue le 11 mai 2015 en présence de Monsieur le Préfet. Le projet de loi NOTRE est en cours de discussion au Parlement ; il est notamment question dans ce cadre de regrouper certaines Communautés de Communes. Il précise que de nombreuses prises de parole ont porté sur l'inquiétude des élus : place des communes dans ces grands ensembles, quid des compétences élargies et de l'avenir des syndicats.

Il précise que le Président du Département ne milite pas pour les fusions. Il revient sur Loire Semène en précisant que le Pays de Montfaucon est assez réservé sur les rapprochements avec ses voisins mais que cette Communauté de communes est tout juste au seuil des 8 700 habitants. Côté Marches du Velay, il précise que la rencontre des maires organisée début février 2015 n'a pas soulevé un enthousiasme démesuré de la part de nos voisins. Il estime qu'il convient néanmoins de rester pugnace même si la fusion n'est pas une fin en soi ; il convient de coopérer encore plus avec nos voisins. Pour l'instant, il indique qu'il n'y a pas de refus de discuter mais des positions prudentes.

Il rappelle que du côté du Puy-en-Velay, une grande Communauté d'Agglomération est appelée des vœux de son Président et du maire du Puy-en-Velay. A l'ouest, il indique qu'une Communauté de communes importante pourrait voir le jour au nord et qu'il reste beaucoup d'inquiétudes au sud. Il précise que Monsieur le Préfet n'a pas présenté de carte en séance, il a reporté cette présentation à la prochaine CDCI qu'il prévoit en septembre/octobre 2015.

Il informe enfin les membres du Conseil Communautaire qu'il a proposé aux Marches du Velay de créer un groupe de travail afin de définir un scénario de regroupement susceptible d'être mis en œuvre. Ce groupe de travail sera composé de deux Vice-Présidents de chaque Communauté de communes et des deux directeurs. Monsieur VIAL et Monsieur MARCON représenteront Loire-Semène si toutefois la Communauté de Communes des Marches du Velay donne suite à cette proposition.

3/ Divers

Monsieur FRANÇON fait un rapide retour sur l'assemblée départementale du CNAS en précisant que les rapports seront consultables à la Communauté de communes. Il précise que le taux de cotisation a été maintenu et que les retours financiers pour les agents de la communauté sont supérieurs aux cotisations, ce qui est une bonne chose.

Monsieur BOURGIE demande s'il serait possible de recevoir à l'avance un calendrier semestriel ou annuel des Commissions. Monsieur le Président répond que cela pourrait en effet se faire ; il faut y réfléchir. Monsieur COLETTO ajoute qu'il serait souhaitable qu'il y ait, en Commission, une représentativité exhaustive des Communes.

Monsieur le Président conclut ce Conseil Communautaire en remerciant l'ensemble des personnes présentes.

La séance est levée à 21 h 20.

Fait à la Séauve-sur-Semène, le 19 mai 2015

Le Président,

Frédéric GIRODE

